

Membres présents : Aline SONNET, *Directrice*. Sylvain RENAUT, *enseignants*.

Alexandra MILLET, Carla SOARES, Tonie DESBRANCHES,

Mmes OUHADDOU, JURY, CUNY-DORRIER et BOISSON, *représentantes de parents d'élèves élus*.

Jean-Pierre CORNEVAUX, *Maire de Saint Hilaire*, Pascal CHAFFIOTTE, *Maire de Villers Grelot*, Cédric MARQUAND, *1^{er} adjoint Maire de Venmans*.

Olivier RICHARD, *Président Association « les Combottes »*.

Membres excusés :

Mme BAÏRI, *IEN Besançon 3*, M. HUGOT, *maire du Val de Roulans*, Marie-Claire MAJ, *Directrice du périscolaire Jean MAILLEY, DDEN*

Ordre du jour :

- | | |
|---|---|
| 1- Installation du conseil d'école | 5- Hygiène & Sécurité |
| 2- Résultats des élections | 6- Evaluations nationales CP/CE1 |
| 3- Règlement intérieur | 7- Projets pédagogiques |
| 4- Rentrée 2020/2021 : effectifs, prévisions. | 8- CCDB : crédits, achats, travaux. |
| | 9- Association des parents d'élèves : bilan financier, actions. |

1-Installation du conseil d'école

*La configuration de la salle est inhabituelle afin de respecter la distanciation sociale. 3 collègues sont en visio.
Aucun document ne circulera et/ou ne sera distribué pendant la réunion.*

Présentation de l'ensemble des membres du Conseil (tour de table)

Établissement du règlement du conseil d'école (Attributions et modalités de délibérations)

○ Lecture des textes officiels :

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement **dans le mois** qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

○ Composition : Le conseil d'école est composé :

- du directeur ou la directrice de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- du maire,
- du président de l'intercommunalité ou un représentant.
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

○ Rappel des attributions du CE :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration
- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- les activités périscolaires ;
- la restauration scolaire ;
- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

Il donne son **accord** :

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

Il **est consulté** sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école. (Conventions signées par CCDB)

En outre, **une information doit être donnée au sein du conseil d'école** sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

Le Conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription. Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée. Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

○ Modalités de délibérations :

- les interventions doivent se faire dans le respect des personnes présentes, et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.
- Sur les questions que le conseil d'école doit voter, le vote à bulletin secret peut être requis à la demande d'un des membres. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.
- Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent donner lieu à décision ou avis.
- Le règlement intérieur est voté, les sujets où le conseil d'école doit : statuer, donner son avis, établir..., peuvent être soumis à vote ; les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et/ou échanges de vues.

Ne peuvent prendre part aux décisions que les membres du conseil titulaires, (afin de maintenir la parité parents/enseignants). Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent. (Lorsqu'un titulaire est absent, charge à lui d'en informer son suppléant).

Rappel : La CCDB exerçant intégralement la compétence scolaire, seule celle-ci peut voter au regard des Maires présents.

2 - Résultats des élections (représentants de parents d'élèves)

Nombre de listes : 1 Nombre d'électeurs inscrits : 125 votants : 68 Pourcentage de votants : 54.40
Rappel, en 2018 : *Nombre d'électeurs inscrits : 120* *votants : 58* *Pourcentage de votants : 48.33*

Parents élus cette année :

Titulaires : OUHADDOU Nadège, JURY Angélique, DORRIER CUNY Anne-Line, BOISSON Amanda

Suppléants : JACOT Amandine, DENISOT Cindy, RUE Sandra, BERTHET Amandine

Le vote a été organisé pour la première fois **exclusivement par correspondance**

3- Règlement intérieur

Rappel aux différents membres présents qu'ils ont pu consulter le règlement intérieur en vigueur, transmis par mail.
 Pas de changement apporté cette année. Vote du règlement intérieur, approuvé à l'unanimité.

4- Rentrée 2020/2021

Bilan des effectifs au 2/11/2020

PS	12	19	85
MS	7		
GS	11	23	
CP	12		
CE1	12	25	
CE2	13		
CM1	10	18	
CM2	8		

Prévisions 2021/2022 :

PS	10	22	87
MS	12		
GS	7	18	
CP	11		
CE1	12	24	
CE2	12		
CM1	13	23	
CM2	10		

Prévisions d'effectifs PS basées sur les naissances 2018, communiquées par les communes :

L'Ecouvotte : 1, Breconchoux : 0, Saint-Hilaire : 1 (+ 2 enfants bas âge peut-être dérogation), Val de Roulans : 2, Villers-Grélot:2, Vennans : 4

5- Hygiène et Sécurité

→ Protocole sanitaire de novembre.

En pratique, ce protocole se traduit par le renforcement de plusieurs mesures. C'est en effet l'action combinée des gestes barrières strictement respectés (port du masque, lavage de mains, etc.), de l'aération régulière des locaux et d'une limitation renforcée du brassage des élèves qui permet de réduire fortement les risques de contamination.

Le port du masque « grand public » est désormais obligatoire pour tous les élèves à l'école élémentaire, comme il l'était déjà au collège et au lycée. La ventilation des locaux est renforcée et systématique, avec une aération complète au minimum toutes les 2 heures.

Les règles en matière de brassage des élèves, sont également renforcées.

→ Transports scolaires : pas de protocole sanitaire particulier. Certains parents s'inquiètent de la proximité des enfants dans le bus. Voir avec les accompagnatrices si possible de séparer les enfants. Voir avec service transport si possible d'appliquer la distanciation.

→ Problématique des essuie-mains : Au vu de la quantité d'essuie mains utilisée à la rentrée de septembre, l'école a fait le choix dans un souci écologique et financier, de demander des essuie mains en coton, lavables, aux parents. Les parents peuvent laver ces serviettes chaque jour, sinon l'école se charge de le faire.

→ Le 1er exercice d'évacuation a eu lieu lundi 12 octobre à 10h.

La sortie a été rapide et sans incident. L'alarme a été audible par tous. Les classes de PS/MS et CE1/CE2 se regroupent à l'avant du bâtiment sur la

petite place. Les deux autres classes se regroupent à l'arrière du bâtiment.

- **Un exercice attentat/intrusion sera organisé au niveau académique courant décembre.** Le scénario entraînera un confinement des élèves et des personnels.

A noter les patrouilles régulières des gendarmes de Roulans aux abords de l'école

Présentation PPMS (plan particulier de mise en sûreté) face aux risques majeurs.

- Risque majeur : C'est un événement d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme...), technologique (nuage toxique) ou humaine, qui peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mobilisation de moyens exceptionnels.

- Le PPMS est un document opérationnel, propre à chaque école, qui doit lui permettre d'être prête à mettre en place les directives des autorités et à faire face à l'accident majeur en attendant l'arrivée des secours.

- Le PPMS contient, outre des textes réglementaires, diverses fiches qui sont à remettre à jour régulièrement : fiche signalétique de l'école, plan de l'établissement, annuaire de crise contenant les coordonnées de tous les contacts utiles.

- un volet attentat/intrusion est établi, prévoyant deux choix : l'évacuation ou le confinement selon la situation et la localisation du ou des intrus.

Pour rappel, les mesures relatives au plan Vigipirate précisées dans la circulaire de juillet 2016 sont toujours d'actualité.

6- Évaluations nationales CP/CE1

- Les évaluations CP/CE1 sont des évaluations nationales qui s'adressent à tous les élèves du CP et du CE1.

Les évaluations de début d'année se tiennent du lundi 14 septembre au vendredi 25 septembre 2020. Elles permettent d'identifier les besoins des élèves. Pour les CP, un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 18 janvier et le vendredi 29 janvier 2021.

Elles répondent à trois objectifs :

- donner des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser, notamment en identifiant rapidement les élèves qui sont en difficulté
- permettre d'avoir localement des éléments pour aider les inspecteurs dans le pilotage de proximité,
- ajuster les plans nationaux et académiques de formation et proposer des ressources pertinentes.

En CP, elles se composent de 5 séquences de 8 à 12 minutes chacune : 3 en français et 2 en mathématiques. En français, elles portent sur la connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale. En maths, sur l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à 10 (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) et en géométrie.

En CE1, 5 séquences : 3 en français (2 séquences collectives de 12 et 13 minutes et 1 séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et 2 séquences en maths de 15 minutes. Elles portent sur la maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit. En maths, sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques. Dans le contexte particulier de la rentrée 2020, quelques questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la fermeture des écoles liée à la crise sanitaire de 2020.

Le professeur saisit les réponses des élèves par l'intermédiaire de l'application nationale dédiée. Il reçoit en retour le profil de chaque élève et le profil de sa classe. Il n'est pas nécessaire de procéder à une correction préalable. Les données transmises sont anonymes.

Des rdv parents ont été proposés à l'ensemble des parents avant et après les vacances de la Toussaint.

- En CP, 10 enfants ont passé la totalité des épreuves, une élève était absente et une autre n'a passé qu'une séquence en lecture.

A noter que ces évaluations n'ont pas été adaptées malgré le confinement.

En français, un élève « à besoin » et 4 « fragiles », surtout dans les compétences liées à la reconnaissance des lettres. Ces élèves réalisent moins de 50 % de réussite. L'apprentissage de l'écriture cursive, qui est une aptitude à développer lors du deuxième semestre de GS, a été fortement perturbée du fait du confinement, le distanciel ne remplaçant pas le présentiel. Pour certains élèves, cela relève simplement de l'oubli. (ils n'ont pas entouré les 3 écritures de la lettre)

En maths, un élève « à besoin » en résolution de problèmes (16,67%) et 2 autres « fragiles » lorsqu'il faut associer un nombre à une position sur une ligne non graduée (50% et 41,6%). Ces 2 compétences seront approfondies tout au long du cycle 2.

- En CE1, en maths, 4 élèves sont détectés « à besoin » 'moins de 50% de réussite à plusieurs exercices) et 9 autres « fragiles » (souvent par faute de temps).

En français, 3 élèves sont considérés « fragiles » (entre 50 et 75% de réussite) et 2 autres « à besoin ».

7- Projets pédagogiques

Projet d'école

En lien avec le point précédent, répondant à une question pertinente sur la passation d'évaluations à plusieurs moments de la scolarité, Mme Sonnet rappelle que le projet d'école vise deux axes de travail, dont un portant sur l'élaboration d'évaluations communes au sein de l'école. Le deuxième est un axe numérique. Ces points seront développés au prochain conseil.

Parallèlement, l'école a l'habitude de fonctionner autour d'un thème commun annuel. Cette année, le thème retenu est celui des insectes.

Projets de classe

• **Toutes les classes :**

- « silence, on lit ! » : ¼ d'heure de lecture plaisir quotidienne.

- Opération « nettoyons la nature », le vendredi 9 octobre. Merci aux parents accompagnateurs. Une quarantaine de kilos ramassés, pesés et triés.

- Ecole & cinéma. Inscription de 3 classes, mais participation compromise en raison du COVID.

- Projet avec le CPIE sur la biodiversité autour de l'école.

Les thématiques choisies sont « Papillons » pour les PS/MS et GS/CP, et « Abeilles pour les CE1/CE2 et CM1/CM2

- Artothèque : comme l'an passé, 3 œuvres sont accueillies à l'école, pour être exploitées avec les élèves. Ce projet est possible grâce à la collaboration de la CCDB et de l'Education Nationale.

• PS/MS

→ Un début d'année particulier, seuls 4 élèves sur 12 avaient pu venir visiter l'école en juin. Malgré tout je trouve que les PS se sont bien adaptés à l'école.

→ Cette année, nous allons mener un projet sur les insectes et en parallèle je continue la méthode de travail « Narramus »: elle est basée essentiellement sur le langage, elle va permettre aux enfants d'apprendre à comprendre et à raconter des histoires.

→ Pour cette 1^{ère} période nous avons étudié un album en lien avec cette méthode « Petite taupe, ouvre-moi ta porte ! » qui est un conte de randonnée (montrer différents matériels utilisés) + un travail sur les abeilles.

→ Pour la 2^{ème} période, on va continuer sur cette histoire car on n'a pas tout à fait fini, et ensuite on travaillera sur le thème de Noël et sur un nouvel insecte.

La plupart des activités de la classe se font à partir de l'album étudié en classe. A cela se rajoutent des activités plus spécifiques, notamment en graphisme, en phonologie, en numération...

→ Petite séance de cinéma pour les classes de PS/MS et GS/CP avec la projection en salle de motricité du dessin animé « 1001 pattes ».

• GS/CP

→ A la manière de Mondrian : les lignes horizontales et verticales faisant partie du programme de début d'année de GS (graphisme) ainsi qu'au CP avec les tracés à la règle (géométrie), créations individuelles à partir de l'œuvre après observation et analyse des techniques.

→ Vu le contexte sanitaire la semaine du goût et le goûter automnal n'étaient guère conseillés alors nous avons évoqué l'automne en musique : découverte du compositeur Antonio Vivaldi, écoute de l'un de ses concertos pour violons, « L'automne », extrait des « 4 saisons ».

Projet de découverte des instruments à cordes puisque Vivaldi était violoniste. Ecoute des différents instruments composant la famille des cordes frottées (violon, alto, violoncelle, contrebasse, du plus aigu au plus grave) puis découverte des cordes pincées et frappées. Vivaldi ponctuera notre année à chaque changement de saison.

→Projet autour de la politesse, dire bonjour, respecter autrui. Apprentissage de comptines et chants autour de cette thématique. Intérêt, curiosité sur les pratiques de nos voisins : dire bonjour dans d'autres langues. Découverte des pays voisins de la France, apprendre à reconnaître leur drapeau.

→ Les symboles de la France : drapeau, Marianne, le coq, la Marseillaise... Conclusion du projet : La Marianne de Jean Cocteau (timbre de 1961) avec en prime un petit concours lancé en classe, du plus beau timbre aux couleurs de la France.

• CE1/CE2

→ Le Thème des insectes passe par le Questionner le monde du vivant avec savoir reconnaître les animaux (mâle/femelle/petit), les nommer et les classer via leurs déplacements (verbes, moyens et attributs pour), leurs régimes alimentaires, leurs milieux de vie et finir avec les chaînes et réseaux alimentaires.

→En lecture, le 32e Prix des Incorruptibles auquel les CE sont inscrits s'organise avec un album par période avec

« Cache-toi, Arsène ! » en 1ere période (musique et amitié) qui a relié mon écoute musicale quotidienne à l'Éducation civique et morale.

→ Chaque jour fait rencontrer une nouvelle œuvre à la classe : lundi, le classique, mardi la pop, jeudi, musiques du monde et le vendredi avec celle des enfants. On passe ainsi de Beethoven aux Jackson5 en passant par Bourvil et Aldebert pour repérer les similitudes/différences de chaque période historique et visuelle car un clip valide leurs hypothèses sur grand écran.

→Sortie de Nettoyons la nature le vendredi 9 octobre accompagnée de 2 parents, ma classe a nettoyé les abords de l'école jusqu'au Puy avec plus de 10kg de déchets pesés à notre arrivée (ainsi que du verre jeté directement dans le conteneur du village).

• CM1/ CM2

→ Une rentrée de septembre qui s'est faite tranquillement, au rythme des enfants.

On retrouve des habitudes, des méthodes de travail, un peu oubliées. On reprend les notions, on rebrasse, on révise.

→En lecture, en période 1 textes autour du plaisir de lire, en période 2, un album policier « la reine des fourmis a disparu. » et un roman policier « Tirez pas sur le scarabée »

→En sciences travail sur la classification des animaux qui sera approfondi pour les insectes en particulier, et élevage de phasmes pour observer leur anatomie, leur croissance, leur mode de reproduction, etc.

→Harry Potter : lecture du livre, visionnage du film, pratique du quidditch en EPS. Un tournoi inter-école était en projet mais en Stand By pour le moment pour des raisons sanitaires évidentes.

→Séquence sur l'électricité avec réalisation d'un petit jeu d'adresse électrique très apprécié par les élèves

→ Séquence sur la programmation. Mise en place d'un atelier de programmation sur Scratch et réalisation d'un jeu vidéo par les élèves

8- CCDB

Crédits :

M. Pauthier rappelle que la CCDB regroupe 22 sites d'école, gérés par 3 commissions : une commission scolaire en charge du fonctionnement dans les écoles présidée par Michel LAB, une commission en charge du fonctionnement des services Petite Enfance/Enfance/Jeunesse présidée par Laure Thiebaut et une commission Equipements scolaires et Petite Enfance/Enfance/Jeunesse présidée par Jean-Luc Pauthier. La préoccupation actuelle, outre la rénovation et construction de groupes scolaires sur Baume, est la problématique des transitions énergétiques car les dépenses liées au chauffage sont très importantes.

La CCDB gère le fonctionnement des écoles, notamment l'attribution des crédits scolaires.

Le montant alloué pour l'année 2020 voté en février était de 3100 euros.

Crédits scolaires/an/élève : 40€ pour les élémentaires et 30 € pour les maternelles. (Crédits papier, timbres, pharmacie inclus)

A noter que ce fonctionnement ne convient pas pour l'école de SH car n'a pas de coopérative (gérée par les directeurs), mais fonctionne avec l'association de parents d'élèves.

Sortie/an/élève : 20 € + 10 € (maternelle) versés sur le compte de l'association

Les dépenses récentes ont concerné essentiellement les commandes de fournitures scolaires de rentrée, des fichiers et manuels pour élèves, des achats de pharmacie, des ramettes de papier. Crédit restant au 2/11/20 : 6.63 euros (commandes à passer jusqu'au 2/11).

N° BC	Date de validation	Fournisseur	Somme commandée	Restant à commander	N° Facture	Somme facturée	Restant à payer
				3 100,00 €			3 100,00 €
	15/11/2019	mathiere a penser	55,00 €	3 045,00 €	13	55,00 €	3 045,00 €
762096	16/12/2019	SED	350,00 €	2 695,00 €	9223493	350,00 €	2 695,00 €
20/01/2020	22/01/2020	BECOULET 7 C A4	106,05 €	2 588,95 €	101622	106,05 €	2 588,95 €
08/06/2020	08/06/2020	GENERATION 5	130,10 €	2 458,85 €	98847	130,10 €	2 458,85 €
08/06/2020	08/06/2020	GRAINE DE LIVRES	739,92 €	1 718,93 €			2 458,85 €
	16/06/2020	JEANNERET	230,92 €	1 488,01 €	20080462	280,73 €	2 178,12 €
	16/06/2020	JEANNERET	49,81 €	1 438,20 €			2 178,12 €
	16/06/2020	JEANNERET	186,76 €	1 251,44 €	20080126	186,76 €	1 991,36 €
20060420	16/06/2020	JEANNERET	228,46 €	1 022,98 €	20080123	228,46 €	1 762,90 €
	24/06/2020	JEANNERET	187,82 €	835,16 €	20080124	187,82 €	1 575,08 €
20060422	25/06/2020	JEANNERET	318,63 €	516,53 €	20080125	318,63 €	1 256,45 €
	06/07/2020	ASSOCIATION	126,90 €	389,63 €	32004887	126,90 €	1 129,55 €
20090158	08/09/2020	JEANNERET	32,80 €	356,83 €	20090579	32,80 €	1 096,75 €
	14/09/2020	09/2020	75,75 €	281,08 €			1 096,75 €
06/08/2020	06/10/2020	PHARMACIE	65,49 €	215,59 €	200027951	65,49 €	1 031,26 €
				215,59 €			1 031,26 €

Plan bibliothèque : subvention de 10000euros qui a permis d'acheter une grande quantité de livres et de renouveler le fond bibliothèque.

Travaux et entretien

Achats : Le copieur a été changé suite à un groupement d'achats. Il est maintenant possible d'effectuer des copies en couleur.

Travaux réalisés :

- installation fontaine toilette maternelle,
 - remplacement serrure 3 points porte local ATSEM,
 - remplacement tuiles suite infiltration,
 - remplacement néons,
- Des luminaires LED seront installés prochainement dans les sanitaires les couloirs et une salle de classe élémentaire
-réparation de fuite sur eau sanitaire

A prévoir :

- Le panneau d'affichage extérieur sera installé prochainement
- nettoyage des abords de l'école (excréments de chats). CCDB ? Commune ?

9- Association « Les Combottes »

Actions et dépenses réalisées depuis le dernier conseil d'école de juin 2019 :

- Action pizzas juin = BÉNÉFICE 195 €.
- Action pizzas octobre = BÉNÉFICE 215 €.
- Achat jeux de cour phase 1 (juillet) = DÉPENSE 125,44 €.
- Achat jeux de cour phase 2 (novembre, livraison en cours) = DÉPENSE 149,80 €.
- Règlement facture Edeliros (jeux pédagogiques) suite au versement subventions ComCom de début d'année = DÉPENSE 458 €.

Actions en cours :

- Vente fromages/saucisses = CA =2567,50 € dont BÉNÉFICIE 800 €
- Action vente de sapins de Noël = en cours jusqu'au 20 novembre
- Action vente de chocolats de Noël = en cours jusqu'au 10 novembre
- Photos de classe = en cours

Pour la cotisation d'adhésion à l'association des Combottes 2020/2021, le lien est créé et le bulletin va circuler dans les cahiers de liaison des élèves. Ce sera uniquement en paiement internet pour un montant de 20 euros par famille.

Utilisation du lien internet de commande/paiement très médiocre, ce qui pose la question de conserver ce mode de fonctionnement. Dernier essai avec l'adhésion et la vente de sapins de Noël car le système deviendra payant au 1er janvier 2021.

Pas d'adhésion à l'USEP pour cette année car contexte sanitaire compliqué et pas d'effort réalisé à leur niveau suite à une demande de remboursement: 1 seule sortie effectuée sur l'année scolaire 2019/2020.

Compte de l'association en date du 01/09/2020 = 10245,24 €

Mme Sonnet remercie les personnes présentes. La séance est levée à 20h30.

La Directrice,
Aline SONNET

La secrétaire,
Anne-Line CUNY-DORRIER


